

# DE LA PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE À LA BIENTRAITANCE

## MODULE 1

### S'APPROPRIER LES CONCEPTS, AFFIRMER LA BIENTRAITANCE AU QUOTIDIEN

#### Objectifs

- Définir la notion de bientraitance et sa mise en œuvre.
- Rappeler le cadre législatif et le référentiel en vigueur concernant les droits des usagers.
- Développer les bases d'une culture et d'une pratique de conduites bientraitantes.
- Savoir repérer et réagir face à des situations de maltraitance.

**Public** : Tout professionnel travaillant auprès des personnes âgées

**Pré-requis** : Aucun

**Durée** : 3 jours (18h)

**Lieu** : Intra-établissement/  
Inter-établissements dans vos locaux

#### Intervenant(e) pressenti(e)

Infirmière, Juriste diplômée en droit médical et santé publique, Psychologue

*Profil retenu en fonction de la définition des besoins*

#### Contenu

##### **Jour 1 - La bientraitance**

- La bientraitance :  
La définition et les fondamentaux du concept.  
Les principes et la réflexion éthiques.  
Recommandations de l'ANESM.
- Un cadre pour l'accompagnement et le soin :  
Les besoins et les attentes de la personne âgée en institution ou à domicile.  
L'usager, co-acteur et sujet de soin.  
L'écoute et la communication.  
Les outils de la bientraitance.  
La relation d'aide : un savoir-faire et un savoir-être.

##### **Jour 2 - Prévenir le risque de maltraitance**

- À quel moment peut-on parler de maltraitance ?
- Les types et facteurs de risque de maltraitance à connaître.
- Le protocole de veille et de signalement.
- Le cadre législatif et la sanction pénale.

##### **Jour 3 - Se positionner dans la bientraitance au quotidien**

- Comment le professionnel peut-il être mieux traité ?
- Les différents modes relationnels.
- La question et les enjeux du positionnement.
- Le projet de bientraitance au niveau de la structure ou du service.
- Le rôle de chacun, le travail en équipe et en réseau.

#### Méthodes et outils pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques, méthodologiques et pratiques
- Analyse et études de cas
- Échanges et mutualisation
- Remise d'un dossier

Modalités d'évaluation précisées dans les Conditions générales